

---

**RÈGLEMENT 2018-14**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT ADDITIONNEL DE 662 746\$ ET UN EMPRUNT TOTAL DE 1 657 644\$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DU QUAI ET DU CHEMIN DE L'ANSE-DES-MERCIER**

---

**ATTENDU QUE** le règlement 2018-14 vient modifier le règlement 2018-05 suite à une modification des estimations de coûts ;

**ATTENDU QUE** l'estimation des coûts de réalisation a été réalisée et révisée par monsieur Donald Desjardins, ingénieur chargé de projet de la firme WSP ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Gilles Martin, lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

**IL EST PROPOSÉ** par xxx et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

**QUE** le Règlement décrétant une dépense et un emprunt additionnel de 695 630\$ et un emprunt total de 1 657 644\$ pour la réalisation des travaux de réfection de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier, aussi désigné comme étant le règlement numéro 2018-14, soit adopté et il est décrété ce qui suit par ledit règlement :

L'article 1 du règlement 2018-05 est remplacé par le suivant :

En date du 04 décembre 2018, le Conseil décrète les travaux de réfection de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier selon l'estimation des coûts reçus par monsieur Donald Desjardins, ingénieur chargé de projet de la firme WSP, au montant de 1 536 844\$ taxes nettes (4,9875%) comprises. Lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A. Ajoutant à ce montant des frais de 10% pour le financement soit, 120 800\$ pour un total de 1 657 644\$.

L'article 2 du règlement 2018-05 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme 1 657 644\$ taxes nettes (4,9875%) comprises sur une période de 10 ans.

Article 3 :

Le présent règlement rentre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 4 décembre 2018**

**DATE D'ADOPTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT : xx xxx 2019**

**DATE D'AFFICHAGE DE L'AVIS DE PUBLICATION : xx xxx 2019**

---

Louis-Georges Simard, maire

---

Nancy Fortin, directrice générale, secrétaire-trésorière